

CIRQU'AOUETTE

Centre d'initiation aux arts et techniques du cirque pour tous
Agrée par la Fédération Française des Ecole de Cirque

ADRESSE : 25/27 rue Auguste Lançon 75013 Paris
SITE : www.cirquaouette.org
DIRECTRICE : Juliette PAKULA

TELEPHONE : 01 45 80 29 75 / 06 50 20 09 55
@COURRIEL : info@cirquaouette.org
RELATION ADHERENT : Sophie PAJER

1 - INSCRIPTION

- ✚ Les inscriptions sont ouvertes à partir du 15 juin et toute l'année en fonction des disponibilités de place dans les cours.

L'ADHÉSION à l'association est de 30€ pour l'année et n'est jamais remboursée.

Pour les séances Eveil Corporel l'ADHÉSION à l'association est de 44€ (1 parent + 1 enfant) pour l'année et n'est jamais remboursée.

Rappel : L'Adhésion permet de bénéficier des services de l'association et ne peut en aucun cas être associé aux tarifs des ateliers appelés Cotisations.

- ✚ Les adhérents doivent avoir pris connaissance et accepté les statuts, le règlement intérieur et le projet pédagogique de l'école, remis avec le dossier de préinscription ou d'inscription.

2 - DECOUPAGE DE L'ANNEE

- ✚ Les cours débuteront le lundi 13 septembre 2021
- ✚ Les cours se termineront le dimanche 03 juillet 2022
- ✚ Les ateliers s'arrêtent durant les vacances scolaires (zone C)
- ✚ Les cours sont maintenus que s'ils comptent un minimum de 5 participants

3 - CERTIFICAT MEDICAL-ASSURANCE

Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive ou une décharge médicale doit être remis lors du premier cours (à demander par mail ou à télécharger sur le site).

L'absence du certificat médical ou de la décharge peut entraîner l'exclusion aux cours.

- ✚ Les adhérents à jour de leur cotisation sont assurés uniquement pour les risques liés à l'activité.
- ✚ Tout accident d'une personne non adhérente ne saurait engager l'Association.
- ✚ Tout accident survenant hors des cours ne saurait être de la responsabilité de l'Association.

4 - FORFAIT ANNUEL

- ✚ Il est dû par tous les adhérents inscrits au cours.
- ✚ La cotisation annuelle doit être réglée le premier mois qui débute les activités.
 - ✚ S'agissant d'un forfait annuel, il doit être réglé quel que soit le nombre de séances auxquelles participe l'adhérent. Il prend en compte les différentes périodes de vacances.
 - ✚ Les cours auxquels les adhérents ne participent pas sont **perdus et non récupérables**, à l'exception ou l'enfant doit s'absenter pour des **raisons scolaires**, un justificatif de l'école sera alors demandé et si l'adulte doit s'absenter pour **raisons professionnelles**, en fournissant un justificatif.
 - ✚ Le forfait annuel n'est remboursable qu'en cas de problème médical grave :
Le remboursement partiel de la cotisation annuelle peut être effectué dans le cas d'un arrêt total de l'activité sur l'année en cours, sous réserve de fournir un certificat médical d'inaptitude à toutes activités sportives délivré soit par un médecin du sport soit par un "médecin spécialisé" dans la maladie ou la blessure dont souffre l'adhérent.
Sera refusé un certificat médical d'inaptitude délivré par un médecin généraliste.
 - ✚ Les cours spécialisés comptent un maximum de 12 pratiquants.
 - ✚ Inscription Tardive :
 - ✚ Dans le cas où l'adhérent débute l'activité avant janvier, la cotisation est entièrement due. Dans le cas où l'adhérent débute l'activité après janvier, la cotisation sera calculée au prorata du nombre de trimestres restants.

COUT PEDAGOGIQUE FORFAITAIRE ANNUEL

Cours Enfants-Adolescents-Adultes	Plein tarif	2 ^{ème} membre d'une même famille ou 2 ^{ème} cours	3 ^{ème} membre d'une même famille ou 3 ^{ème} cours	Tarif Étudiant post-BAC Aucune dégressivité pour ce forfait.
1h00 de cours	486€	428€	389€	388€
1h30 de cours	596€	508€	448€	
2h00 de cours	672€	592€	534€	

- ✚ Le forfait est à régler soit par chèque à l'ordre de CIRQU'AOUETTE, soit en chèques vacances, soit en espèces ou par virement.
- ✚ Il est possible de régler en plusieurs fois, dans ce cas, la totalité des chèques correspondant au forfait annuel doit être donnée dès l'inscription définitive.

5 - DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

Pour les nouveaux adhérents :

Après règlement de l'ADHÉSION, 1 séance d'essai sera proposée avant inscription annuelle.

Il est entendu que ce cours sera pris en compte dans le forfait.

✚ *Pour tous les adhérents :*

- ✚ Lors de la première séance, les enseignants fournissent toutes les explications voulues aux parents.
- ✚ Il est très important d'**être ponctuel** en ce qui concerne les horaires des cours.
- ✚ Tous les pratiquants ne doivent porter aucun bijou, les cheveux longs doivent être attachés.
- ✚ Pour les cours pluridisciplinaires, les adhérents doivent être habillés avec des vêtements sports dans lesquels ils se sentent bien, avec les genoux couverts (caleçon/tee-shirt, académique...) et doivent être **chaussés impérativement de rythmiques** pour des raisons évidentes d'hygiène.
- ✚ Pour les cours d'acrobaties aériennes, les adhérents doivent se munir d'une paire de chaussettes propres dédiée à l'activité et de gel hydroalcoolique.

EMPLOI DU TEMPS

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		13h00 à 14h30 6/7 ans			9h15 à 10h15 Moyenne Sect. Maternelle	9h00 à 10h30 AERIEN Débutant
		14h45 à 16h15 8/9 ans			10h30 à 12h00 Grande Sect. Maternelle	10h45 à 12h45 AERIEN Enfants
		16h30 à 18h30 + 10 ans		17h00 à 18h30 AERIEN Enfants	13h00 à 14h30 6/7 ans	13h00 à 15h00 AERIEN Adolescents
17h15 à 18h45 6/7 ans	17h30 à 19h30 + 10 ans	18h40 à 20h40 Adolescents	17h15 à 18h45 8/9 ans	18h45 à 20h45 + 12 ans	14h45 à 16h15 8/9 ans	17h00 à 18h30 Eveil Corporel 2/3 ans
19h30 à 21h30 ADULTE	19h45 à 21h45 AERIEN Adolescents	20h45 à 22h45 ADULTE	19h30 à 21h30 ADULTE	21h00 à 23h00 ADULTE	16h30 à 18h30 + 10 ans	

6 - CONDITION D'ORGANISATION

- ✚ Des modifications de planning peuvent intervenir en début d'année scolaire (ex : cours annulés, fermés par manque de participants...). Dans ce cas, une solution de remplacement sera proposée. Si cette solution ne convient pas, la cotisation versée sera remboursée sans que les participants aient droit à un quelconque dédommagement.
- ✚ Une assemblée générale sera programmée le jeudi soir à la place du cours adulte. Ce jour sera alors récupéré durant les vacances scolaires.
- ✚ En cas de nouvelle pandémie qui engendrerait des mesures de confinement, l'Association ne remboursera ni l'adhésion, ni la cotisation même partiellement.